ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Inondations

Question écrite n° 10152

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre du budget sur la necessite de degager tres rapidement les moyens financiers destines a la remise en etat de la digue de Balincourt a la suite des crues du Rhone des 7 et 11 janvier 1994. Faut-il le rappeler, la rupture de la digue de Balincourt a laisse une breche atteignant pres de 100 metres de long, a l'origine de l'inondation de plusieurs milliers d'hectares de terres a vocation principalement agricole. Une grande partie des habitants des communes de Lamotte-du-Rhone, Lapalud et Mondragon (Vaucluse) sont inondes pour la seconde fois en trois mois. Aujourd'hui, ils se sentent quelque peu delaisses au regard des moyens de secours mis en oeuvre dans d'autres regions egalement envahies par les eaux. Pourtant, la remise en etat et la consolidation durable de la digue de Balincourt est une priorite pour le redemarrage de l'economie locale dont la situation est extremement grave. Le probleme qui se pose est de savoir comment vont etre payes ces travaux. Les sinistres a repetition ont laisse les collectivites locales de Vaucluse exsangues et les moyens des syndicats des digues sont derisoires face a l'ampleur des degats a prendre en charge. Il lui demande quels moyens et quelles aides precises il entend mettre en oeuvre pour financer la reparation et la consolidation de la digue de Balincourt afin de permettre aux habitants des communes de Lamotte-du-Rhone, Lapalud et Mondragon de se proteger efficacement et durablement contre de nouvelles crues du Rhone.

Texte de la réponse

Des le mois de janvier dernier, le ministre d'Etat, ministre de l'interieur et de l'amenagement du territoire avait diligente une enquete specifique sur les dommages subis par les digues du Rhone et de la Durance. Lors de cette enquete, un recensement exhaustif des dommages, ou figurait naturellement la digue de Balincourt, a ete etabli. C'est au vu de l'estimation du montant des travaux d'urgence a entreprendre en 1994 pour eviter de nouvelles ruptures de digues que le Gouvernement a decide d'apporter une contribution budgetaire aux reparations, qui s'eleve a pres de 30 MF, dont 14 MF pour le departement de Vaucluse. Ces credits, qui s'ajoutent aux 40 MF de travaux de colmatage et de pompage que l'Etat a pris entierement en charge, ont ete ouverts par decret d'avance du 30 mars 1994.

Données clés

Auteur : M. Mariani Thierry
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10152
Rubrique : Risques naturels
Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement
Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 janvier 1994, page 184

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE10152

Réponse publiée le : 30 mai 1994, page 2721